



## refus de l'assurance de payer un dégât

Par **tilou**, le **09/02/2012** à **17:58**

Bonjour.

Mon mari (artisan maçon) a emprunté il y a quelques temps un compresseur à un entrepreneur. Lors de cet emprunt il a par malheur mal accroché le compresseur à son fourgon ce qui fait que le compresseur s'est détaché et s'est sérieusement abîmé. l'entrepreneur lui a demandé de prendre en charge la réparation qui s'élève à + de 7 000 € par le biais de son assurance. Mon mari a accepté en déclarant l'accident à son assurance auto qui nous a renvoyé sur l'assurance maison mais il s'avère que ni l'une ni l'autre ne veulent prendre en charge les dégâts. Les raisons sont que l'entrepreneur est assuré pour son matériel.

Nous venons de recevoir un courrier de son assurance qui nous demande de prendre à notre charge le coût de la réparation.

Sur quel critère se base-t'il pour nous demander une telle somme et quel recours avons nous contre ces "malfaiteurs" qui ne veulent pas payer ???